



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMITE DE DIRECTION

Réunion du 03 Mars 2020

Sous la présidence de Sauveur CUCURULO, Président du DEF :

Etaient présents :

Mmes Ginette LELION, Nathalie YVELAIN,
MM. Marc ROUTIER, Jean-François MERIEUX, Jean-Luc GIFFARD, Pascal LEBRET, Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Daniel RESSE, Abdelkrim ABDESSELAM, Olivier CORNU, Bruno FARINA, Patrick GOSSE et Didier GUEROULT.

Assiste à la réunion :

M. Ludovic PERRE, CTR de secteur

Absents excusés :

MM. Lionel BOLAND, Pascal FOIRET, Mohamed EL KHARRAZE, Radhouane M'BAREK, Jacques FECIL, Henri HAIRON et Frédéric HERSCOVICI.

En introduction, Sauveur CUCURULO et les membres du Comité de Direction, souhaitent un prompt rétablissement à leur collègue et ami Daniel CONTOIS.

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 28 Janvier 2020 mis en ligne le 11 Février 2020.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Condoléances :

Au nom du Comité de Direction, Sauveur CUCURULO adresse ses condoléances à :

- Jacques FECIL, pour le décès de son frère et de son neveu

Aux familles de :

- Gérard LEHEU, ancien arbitre et ancien observateur du DEF.

- Jean JAFFRE, ancien membre de la CRJ et de la CDJT.

3. Félicitations :

Au nom du Comité de Direction, Sauveur CUCURULO adresse ses chaleureuses félicitations à :

- Jean LIBERGE, pour son élection à la présidence du district de Seine Maritime
- Les équipes du DEF qualifiées pour les finales Régionales de Futsal :
 - U15 G : SPN VERNON, FAC ALIZAY
 - U18 G : FC EURE MADRIE SEINE, FAC ALIZAY
 - U13 G : FC EVREUX 27, AS VAL de REUIL
 - U13F : FC EVREUX 27, ST SEBASTIEN F
 - U16F : SC THIBERVILLE, FC EVREUX 27
 - U18F : FC EVREUX 27
 - SENIORS F : SC THIBERVILLE, FC PAYS du NEUBOURG
 -

4. Information du Président :

Sauveur CUCURULO présente au Comité de Direction le catalogue des principales informations reçues depuis le dernier Comité de Direction :

a) Catalogues des courriers reçus :

06/02/2020	LFA : lancement d'une veille média
06/02/2020	DTN, Hubert FOURNIER, le développement des pratiques.

b) Les licences :

Le Comité de Direction prend connaissance du nombre de licencié(e)s arrêté au 03 Mars 2020 :

 Catégories	18-19 au 30/06/19	18-19 au 02/03/2019	19-20 au 02/03/2020	% à date	% saison
Fédérale / Senior	4	4	4	0,00%	0,00%
Fédérale / Senior F	0	0	0		
Libre / Senior	5428	5362	5053	-5,76%	-6,91%
Libre / Senior F	368	352	437	24,15%	18,75%
Foot Entreprise / Senior	148	144	148	2,78%	0,00%
Futsal / Senior	33	33	46	39,39%	39,39%
Futsal / Senior F	0	0	0		
Foot Loisir / Foot loisir	53	51	50	-1,96%	-5,66%
Total Seniors	6034	5946	5738	-3,50%	-4,91%
Fédérale / U19 - U18	0	0	0		
Libre / U19 - U18	721	706	719	1,84%	-0,28%
Foot Entreprise / U19 - U18 - U17	4	4	3	-25,00%	-25,00%
Futsal / U19 - U18	2	2	1	-50,00%	-50,00%
Total U19-U18	727	712	723	1,54%	-0,55%
Libre / U17 - U16	994	972	839	-13,68%	-15,59%
Libre / U18 F - U17 F - U16 F	172	168	166	-1,19%	-3,49%
Futsal / U17 - U16	2	2	1	-50,00%	-50,00%
Futsal / U18 F - U17 F - U16 F	0	0	0		
Total U16-U17	1168	1142	1006	-11,91%	-13,87%
Libre / U15 - U14	1275	1256	1211	-3,58%	-5,02%
Libre / U15 F - U14 F	199	195	236	21,03%	18,59%
Futsal / U15 - U14	5	4	10	150,00%	100,00%
Futsal / U15 F - U14 F	0	0	5		
Total U14-U15	1479	1455	1462	0,48%	-1,15%
Libre / U13 - U12	1678	1653	1577	-4,60%	-6,02%
Libre / U13 F - U12 F	214	211	238	12,80%	11,21%
Futsal / U13 - U12	5	5	3	-40,00%	-40,00%
Futsal / U13 F - U12 F	1	1	0	-100,00%	-100,00%
Total U12-U13	1898	1870	1818	-2,78%	-4,21%
Libre / Football d'animation	5433	5355	4734	-11,60%	-12,87%
Libre / Football d'animation F	509	493	585	18,66%	14,93%
Futsal / Football d'animation	12	12	11	-8,33%	-8,33%
Futsal / Football d'animation F	1	1	1	0,00%	0,0000%
Total Foot Animation	5955	5861	5331	-9,04%	-10,48%
Sous Contrat / Aspirant	0	0	0		
Sous Contrat / Stagiaire	0	0	0		
Sous Contrat / Elite	0	0	0		
Sous Contrat / Apprenti	0	0	0		
Sous Contrat / Professionnel	0	0	0		
Total Sous Contrat	0	0	0		
Technique / Régionale	59	57	66	15,79%	11,86%
Technique / Nationale	8	8	6	-25,00%	-25,00%
Educateur Fédéral / Educateur Fédéral	205	203	219	7,88%	6,83%
Animateur / Animateur	55	52	53	1,92%	-3,64%
Total Educateurs	327	320	344	7,50%	5,20%
Dirigeant / Dirigeant	1651	1625	1659	2,09%	0,48%
Dirigeant / Dirigeante	312	311	322	3,54%	3,21%
Total Dirigeants	1963	1936	1981	2,32%	0,92%
Arbitre / Arbitre	190	190	190	0,00%	0,00%
Ayant Droit / Ayant Droit	0	0	0		
Membre individuel / Membre individuel	42	42	37	-11,90%	-11,90%
Total	19783	19474	18630	-4,33%	-5,83%

c) Annexe financière :

Sur proposition de Sauveur CUCURULO, le Comité de Direction décide de ne porter aucune augmentation de tarif à l'annexe financière pour la saison 2020/2021.

d) Subvention à l'amicale des Arbitres :

Sauveur CUCURULO propose au Comité de Direction d'allouer une subvention de 400€ à l'amicale UNAF 27.

Le Comité de Direction valide cette proposition.

e) Situation comptable des clubs :

Le Comité de Direction adopte le même schéma que les années précédentes envers les clubs qui n'auraient pas régularisé leur situation comptable au 15 Mai 2020.

5. Projet associatif du district 2017/2020 :

Pascal LEBRET présente les modifications du projet associatif 2017/2020.

Celles-ci sont adoptées par le Comité de Direction.

6. Bilan de la réunion District/Clubs Football loisirs :

Patrick GOSSE fait un compte-rendu au Comité de Direction de la réunion qui s'est déroulée au DEF concernant le football loisirs.

20 personnes ont répondu à son invitation représentant 15 clubs, beaucoup d'idées sont ressorties de cette réunion et une journée promotionnelle sera organisé le 15 Mai 2020 à Louviers.

7. Convention UNSS :

Marc ROUTIER informe le Comité de Direction que dans le cadre de l'évolution de l'arbitrage et dans les actions de la CDPA, il a été convenu d'opérer un rapprochement entre l'UNSS et le DEF.

Nous avons rencontré Mr Hervé JOSQUIN, responsable de l'UNSS de l'Eure, le 13/02/20 pour un premier état des lieux et un échange sur les volontés et les souhaits de chacun.

Il a été convenu qu'une réunion de travail aurait lieu le Vendredi 10 Avril au DEF.

Nous nous appuierons sur la convention entre l'UNSS Nationale et FFF pour définir une convention départementale entre nos 2 entités.

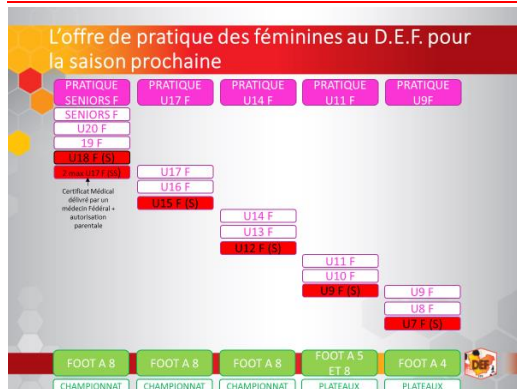
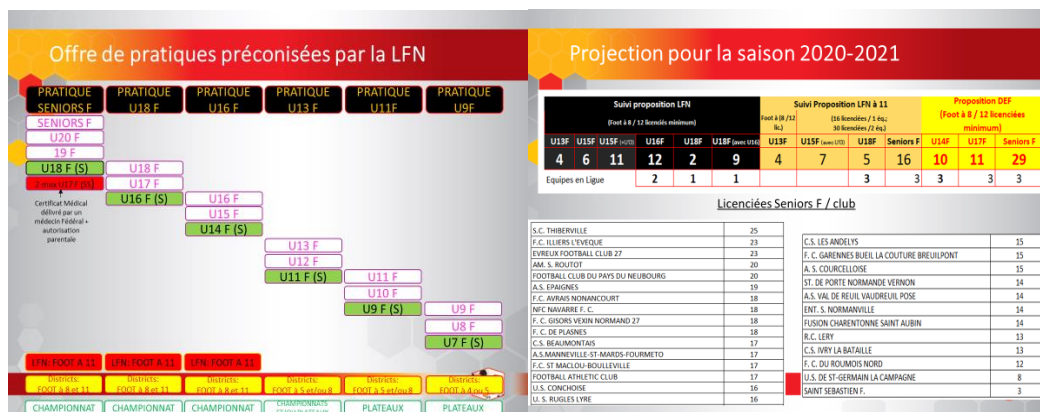
Cette convention s'appuiera sur 3 axes :

- Arbitrage des jeunes
- Axe éducatif
- Sport Adapté

L'objectif est de signer cette convention avant la fin du mois de Juin prochain.

8. Catégorie d'âge/compétitions féminines :

Ludovic PERRE présente au Comité de Direction, un tableau sur le différentiel d'âge entre la LFN et le DEF concernant le football Féminin.



Le Comité de Direction remercie Ludovic PERRE et reste sur la même optique que la saison dernière concernant les catégories d'âges féminines.

9. Organisation et présentation du contenu des réunions de secteurs :

Marc ROUTIER et Pascal LEBRET présentent au Comité de Direction les thèmes choisis par le groupe de travail et qui seront abordés lors des réunions de secteur :

- Le Foot Loisir
- Le Foot Adapté
- Le Service National Universel (SNU)
- L'Arbitrage à l'Eure de Demain

Le Comité de Direction valide cette proposition

10. Modification du règlement Festival U13 :

Pascal LEBRET présente au Comité de Direction les modifications du règlement de Festi-foot Garçons et Féminins :

B - Finale Départementale :

La Finale Départementale sera organisée impérativement avant la Finale Régionale suivant le calendrier défini par l'organisation nationale. Son organisation est confiée à la Direction Technique Départementale en association avec le club « hôte » et avec le concours des Commissions de District. (Gestion Sportive, Arbitres, Discipline...)

Une seule équipe par club sera admise à participer à cette Finale.

Dès leur arrivée au stade, les équipes devront déposer auprès des organisateurs :

- Les feuilles de rencontres avec la composition des équipes
- Le listing des joueurs ou joueuses participant(e)s (extrait de footclub) (en l'absence de ce listing ou si des joueurs n'y figurent pas, ils ne pourront prendre part à la compétition)
- Le cas échéant, les justificatifs d'absence des joueurs manquants.

Le Finale Départementale comprendra deux compétitions sur la même journée :

- l'une regroupant 16 équipes réservée aux équipes masculines (ou en mixité),
- et l'autre regroupant **9 équipes maximum** exclusivement féminines.

Les règles de répartition des points dans le classement final :

- | | |
|---------------------------|------------------|
| - Les matchs | - 50 % (+ Bonus) |
| - Les ateliers techniques | - 25 % |
| - Le Quizz | - 25 % |

Epreuves :

1. 2 Défis Techniques

- Attribution des points des défis techniques :

- Attribution des points en fonction du barème à construire
- Différencier le barème (temps de référence) des U13G de celui des U13F
- Meilleur temps = 60 pts
- Moins bon temps = 5 pts
- Le temps moyen des équipes = 30 pts
- Calcul des points de la tranche haute de 60 pts à 31 pts :
 - Temps moyen en seconde – le meilleur temps en seconde = un temps en seconde

- Un temps en seconde / 30 pts = -1pt tous les temps en seconde
- Calcul des points de la tranche basse de 30 pts à 0 pt :
 - Le moins bon temps – le Temps moyen en seconde = un temps en seconde
 - Un temps en seconde / 30 pts = -1pt tous les temps en seconde

Exemple de décompte des points des défis

- Exemple: le meilleur temps = 60'' -
- Le moins bon temps = 360''
- Le temps moyen 212''
 - Calcul tranche haute de 60 à 31 pts (30 pts)
 - 212'' (tps moyen) – 60'' (le meilleur tps) = 152''
 - 152'' / 30 pts = - 1pt toute 5,07''
 - Exemples de points:
 - 1 équipe qui fait 60'' = 60 pts
 - 1 équipe qui fait 62'',52 = 60 pts
 - 1 équipe qui fait 65'',07 = 59 pts
 - 1 équipe qui fait 68'',99 = 59 pts
 - 1 équipe qui fait 70'',14 = 58pts
 - Etc
 - Une équipe qui fait 212'' (temps moyen) = 30 pts
 - Calcul tranche basse de 30 à 0 pts (30 pts)
 - 360'' (le moins bon temps) – 212'' (tps moyen) = 208''
 - 208'' / 30 pts = - 1pt toute 6,93''
 - Exemple points:
 - Le moins bon temps 360'' = (qui aurait du avoir 0 pt)5 pts
 - 1 équipe qui fait 340'' = 5pts
 - 1 équipe qui fait 325'',35 = 5pts
 - 1 équipe qui fait 320'' = 6pts
 - Etc...

1. 2 Quiz règles du jeu et règles de vie

Compétition Garçons U13

- Quiz Règles de vie

5 questions / joueur(se)

Questionnaire individuel

1 point par bonne réponse / joueur(se)

Maximum 60 points (12 joueurs(ses) x 5)

Total des points cumulés pour l'équipe : si moins de 12 joueurs(ses), un ratio est appliqué pour rapporter la note à 12 joueurs(ses)

- Quiz Règles de jeu

5 questions / joueur(se)

Questionnaire individuel

1 point par bonne réponse / joueur(se)

Maximum 60 points (12 joueurs(ses) x 5)

Total des points cumulés pour l'équipe : si moins de 12 joueurs(ses), un ratio est appliqué pour rapporter la note à 12 joueurs(ses)

Compétition Féminines U13

- Quiz Règles de vie

5 questions / joueur(se)

Questionnaire individuel

1 point par bonne réponse / joueur(se)

Maximum 60 points (12 joueurs(ses) x 5)

Total des points cumulés pour l'équipe : si moins de 12 joueurs(ses), un ratio est appliqué pour rapporter la note à 12 joueurs(ses)

- Quiz Règles de jeu

5 questions / joueur(se)

Questionnaire individuel

1 point par bonne réponse / joueur(se)

Maximum 60 points (12 joueurs(ses) x 5)

Total des points cumulés pour l'équipe : si moins de 12 joueurs(ses), un ratio est appliqué pour rapporter la note à 12 joueurs(ses)

2. Les Matches

La compétition se déroule sur 5 tours avec des matches de 14 minutes sans mi-temps

Pour les U13G, les 16 équipes sont réparties, par tirage au sort pour le 1^{er} tour, en 1 groupe de 16 équipes qui seront opposées selon la formule de compétition dite « Echiquier »

Pour les U13F :

- si le nombre d'équipes participantes est inférieur à 8, il sera procédé à une compétition type championnat.

- si le nombre d'équipes participantes est supérieur ou égal à 8, les équipes sont réparties, par tirage au sort pour le 1^{er} tour, en 1 groupe unique qui seront opposées selon la formule de compétition dite « Echiquier » en 5 tours.

Dans chaque groupe, un classement sera établi après chaque rencontre par addition de points selon le barème suivant :

- Match gagné : 48 points
- Match gagné par pénalité ou par forfait ou contre un exempt : 48 points **(score 1 à 0)**
- Match nul : 24 points
- Match perdu : 12 points
- Match perdu par pénalité ou par forfait : 0 point
- Bonus offensif : 12 points par rencontre **avec au moins 2 buts** marqués pour une même équipe **(Une équipe perdante en ayant marqué au moins 2 buts bénéficie aussi du bonus offensif)**

En cas d'égalité de points, le « défi conduite » départage les équipes (au 10^{ème} de seconde), puis tirage au sort.

Pour chaque groupe, le tirage au sort détermine l'ordre des premières rencontres, soit :

Premières rencontres	Premières rencontres
Groupe U13G	Groupe U13F
1 - 2	1 - 2

3 - 4	3 - 4
5 - 6	5 - 6
7 - 8	7 - 8
9 - 10	9 – exempt (ou 10)
11 – 12	
13 – 14	
15 – 16	

Pour les matchs suivants (2^{ème} au 5^{ème} tour), l'ordre des rencontres de chaque groupe est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes : 1er contre 2ème - 3ème contre 4^{ème}, etc

Les équipes ne peuvent se rencontrer 2 fois (ex : si le 3^{ème} et le 4^{ème} se sont déjà rencontrés donc les matchs seront : le 3^{ème} c 5^{ème}, 4^{ème} c 6^{ème}, 7^{ème} c 8^{ème},)

Organisation:

Organisation matinée :

- Défi conduite et jonglage (garçons et filles)
- Rencontres (2 tours garçons et 2 tours filles **sous réserve du nombre d'équipes engagées**)

Organisation Après-midi :

- Quiz Règles de vie et Règles de jeu
- Rencontres (3 tours garçons et 3 tours filles **sous réserve du nombre d'équipes engagées**)

Article 9 : Forfait

Une équipe présentant moins de 6 joueurs ou joueuses sera déclarée forfait.

Le forfait d'une équipe s'entend pour l'ensemble des rencontres du plateau. L'équipe ainsi déclarée forfait pour chacune des rencontres qu'elle aurait dû disputer à match perdu sur le score de 0 à 3 et marque 0 point. Concernant la Finale Départementale l'équipe ainsi déclarée forfait pour chacune des rencontres qu'elle aurait dû disputer à match perdu sur le **score de 0 à 1** et marque 0 point.

Tout club déclarant forfait au moins 6 jours avant la date du plateau est pénalisée d'une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction du District, amende qui est doublée si le forfait est déclaré après le délai de 6 jours.

Toute équipe abandonnant la partie est déclarée battue par pénalité et marquera 0 point. Une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction lui est infligée sans préjudice des autres sanctions sportives ou de discipline pouvant être retenues contre le dirigeant responsable.

Article 10 : Feuille de match, homologation, réserves et réclamations

Les feuilles d'arbitrage des plateaux doivent parvenir au District dans les 24 heures suivants les rencontres à la diligence du club organisateur par tout moyen à sa convenance. Le club responsable d'un retard dans l'envoi des feuilles de match est passible d'une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction du District.

Les feuilles de match comportant la liste des joueurs participant à la finale départementale doivent parvenir au District au plus tard 48 heures avant la-dite finale (soit le jeudi pour une finale le samedi) envoyée de l'adresse mail officielle du club sur l'adresse mail du District. Le club responsable d'un

retard dans l'envoi des feuilles de match est passible d'une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction du District.

Au jour de la finale, si la composition initiale d'une équipe, telle que parvenue au District par mail, est modifiée, le responsable de l'équipe concernée devra être en mesure de justifier ces modifications.

Dans tous les cas, le club doit être en mesure de justifier de l'identité de ses joueurs (ou joueuses) au moyen :

- soit de « Foot compagnon »
- soit de la présentation du listing avec photos des joueurs (ou joueuses) licenciés au club.

L'homologation des rencontres des tours éliminatoires et de la Finale de District est effectuée par la Commission des Compétitions Libres (section Jeunes). A la suite de ces homologations, le District communique à la Ligue, pour la date fixée, la liste des équipes féminines et masculines qualifiées pour la Finale Régionale.

Les éventuelles réserves et réclamations doivent être formulées et confirmées auprès du District, dans le respect des formes et délais prévus par les Règlements Généraux de la LFN, pour les rencontres des tours éliminatoires et la Finale de District.

Ces modifications sont adoptées par le Comité de Direction avec effet immédiat.

11. Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 21h15

Le Président
Sauveur CUCURULO



le Secrétaire
Jean-Pierre LEVAVASSEUR



Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel Régionale de la Ligue de Football de Normandie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.N.